



Distr. générale
5 décembre 2019

Français
Original : anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Dix-septième session

Réunion du groupe d'experts

Durban (Afrique du Sud), 11–13 novembre 2019

Rapport de la réunion du groupe d'experts

I. Ouverture de la réunion

1. La réunion du groupe d'experts de la dix-septième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (la « Conférence ») s'est tenue dans les locaux de l'Olive Convention Centre à Durban (Afrique du Sud) du 11 au 13 novembre 2019.
2. Ont participé à la réunion des experts des États membres de la Conférence, des organisations régionales et sous-régionales africaines, des entités des Nations Unies, les secrétariats de diverses conventions sur l'environnement, des partenaires et des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
3. La réunion a été présidée par M. Stanislas Stephen Mouba, représentant du Conseil national climat du Gabon, qui représentait M. Lee White, Président de la Conférence et Ministre gabonais des forêts, de la mer et de l'environnement chargé du Plan climat du Gabon.

II. Questions d'organisation

4. La réunion a été ouverte le lundi 11 novembre à 10 h 5 par le Président.
5. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Mme Nosipho Ngcaba, Directrice générale au Ministère sud-africain des affaires environnementales ; M. Stanislas Stephen Mouba, représentant du Président de la Conférence ; Mme Anja Berretta, Chef du Programme régional sur la sécurité énergétique et les changements climatiques en Afrique subsaharienne de l'organisation non gouvernementale Konrad Adenauer Stiftung ; M. Kwame Ababio, représentant de l'Agence de développement de l'Union africaine ; M. Frank Turyatunga, Directeur régional adjoint du Bureau régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'Afrique ; et Mme Olushola Olayide, spécialiste principale des politiques à la Commission de l'Union africaine, qui représentait Mme Josefa Leonel Correia Sacko, Commissaire de l'Union africaine en charge de l'économie rurale et de l'agriculture.

A. Élection du Bureau

6. À sa 1^{re} séance plénière, tenue le 11 novembre dans la matinée, le groupe d'experts est convenu, conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur de la Conférence, que la réunion du groupe d'experts se déroulerait sous les auspices du Bureau de la seizième session. En conséquence, le représentant du Gabon a assuré la présidence, tandis que le représentant de l'Afrique du Sud a fait fonction de rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

7. À sa 1^{re} séance plénière, le groupe d'experts a adopté son ordre du jour et son programme de travail sur la base de l'ordre du jour provisoire (AMCEN/17/EGM/1) et du programme de travail (AMCEN/17/EGM/1/Add.1, annexe II). Il a également décidé de constituer les groupes de travail qu'il jugera nécessaires pour l'aider dans ses travaux.

III. Examen du rapport du secrétariat

8. À la 1^{re} séance plénière du groupe d'experts, le représentant du secrétariat a présenté le rapport du secrétariat sur les activités de la Conférence pendant la période allant de juillet 2017 à octobre 2019 (AMCEN/17/EGM/3).
9. Le groupe d'experts a pris note du rapport du secrétariat.

IV. Agir en faveur de la durabilité environnementale et de la prospérité en Afrique

10. À sa 1^{re} séance plénière, le groupe d'experts a examiné le point 4 de l'ordre du jour, qui comprenait quatre sous-points : promouvoir l'économie circulaire en Afrique ; promouvoir l'économie de la biodiversité et la comptabilisation du capital naturel en Afrique ; promouvoir l'économie bleue et océanique en Afrique ; renforcer l'application des décisions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.
11. Présentant ce point, le représentant du secrétariat a fait un exposé concernant le contexte dans lequel les sous-points connexes seraient examinés. De plus amples informations ont été fournies dans une note du secrétariat intitulée « Agir en faveur de la durabilité environnementale et de la prospérité en Afrique : soutenir l'exécution et la mise en œuvre des politiques dans le cadre de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement » (AMCEN/17/3).
12. Des représentants du secrétariat ont fait des exposés sur l'économie bleue et océanique (AMCEN/17/6) et sur l'économie de la biodiversité et la comptabilisation du capital naturel (AMCEN/17/5). Les participants ont également été saisis d'un document sur le renforcement de l'économie circulaire (AMCEN/17/4).
13. Après les exposés, des déclarations ont été faites par les représentants du Botswana, de l'Égypte, du Libéria, du Maroc et du Sénégal. Des réponses ont été données par les représentants du secrétariat et le représentant de la Commission de l'Union africaine.

V. Changements climatiques

14. À sa 1^{re} séance plénière, le groupe d'experts a examiné le point 5 de l'ordre du jour (Changements climatiques). M. Mohamed Nasr (Égypte), Président du Groupe africain de négociateurs sur les changements climatiques, a fait le point sur l'état d'avancement des négociations et des préparatifs en vue de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Madrid du 2 au 13 décembre 2019. Mme Mariam Allam (Égypte) a fait un exposé sur les résultats du Sommet Action Climat, qui s'est tenu à New York le 23 septembre 2019. Mme Alice Akinyi Kaudia (Kenya), Coprésidente de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie, a fait un exposé sur l'Évaluation intégrée de la pollution atmosphérique et des changements climatiques en Afrique (AMCEN/17/REF/4). M. Richard Munang, Coordonnateur du Programme régional du PNUE pour les changements climatiques en Afrique, a fait un exposé sur les incidences sur les politiques et les possibilités de financement pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national en Afrique (AMCEN/17/7).
15. Des déclarations sur la question ont été prononcées par M. Nasr et M. Munang.

VI. Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

16. À sa 2^e séance plénière, tenue le 11 novembre dans l'après-midi, le groupe d'experts a examiné le point 6 de l'ordre du jour, qui comprenait trois sous-points. S'exprimant au nom du groupe technique du Corps diplomatique africain, M. Zerubabel Getachew (Éthiopie) a présenté un rapport sur ce point. M. Jorge Laguna Celis, Directeur du Bureau des affaires de la gouvernance du PNUE, a ensuite fait un exposé sur les préparatifs de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE (AMCEN/17/REF/1).
17. Mme Janice Cox, du réseau World Animal Net, a fait une déclaration sur le thème proposé de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement.

VII. Autres questions relatives au développement durable en Afrique

18. À sa 2^e séance plénière, tenue le 11 novembre dans l'après-midi, le groupe d'experts a examiné le point 7 de l'ordre du jour, qui comprenait six sous-points.

a) Textes issus de la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et leurs implications pour l'Afrique

19. Des exposés ont été faits par un représentant du groupe des États d'Afrique, M. Khalid Cherki (Maroc), et par M. Boubacar Cissé, Coordonnateur du Groupe de la coordination régionale pour l'Afrique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

20. À l'issue des exposés, des déclarations sur la question ont été prononcées par les représentants du Libéria et du Maroc.

b) Textes issus de la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, et leurs implications pour l'Afrique

21. M. Shonisani Munzhedzi, Directeur général adjoint pour les questions de biodiversité et de conservation auprès du Ministère sud-africain des affaires environnementales, a fait un bref exposé sur la question.

22. Des déclarations sur la question ont été prononcées par les représentants du Libéria et du Zimbabwe. Des déclarations ont également été faites par M. Almani Dampha, spécialiste principal des politiques à la Commission de l'Union africaine en matière de foresterie et de gestion des terres, et M. Taye Teferi, Coordonnateur des politiques et des partenariats pour l'Afrique du réseau Traffic, qui œuvre dans le domaine de la surveillance du commerce des espèces sauvages.

c) Préparatifs de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes pour une résilience accrue

23. Des exposés ont été faits par M. Francis Ogwal, Gestionnaire des ressources naturelles (biodiversité et pâturages) auprès de l'Autorité nationale de gestion de l'environnement de l'Ouganda, et Mme Wadzi Mandivenyi, Directrice de la surveillance de la biodiversité en Afrique du Sud et Présidente par intérim du groupe restreint du Groupe africain de négociateurs sur la biodiversité. M. Ababio a brièvement rendu compte des travaux du Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes pour une résilience accrue.

d) Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement

24. M. Ababio a fait un court exposé sur la question.

e) Mise en œuvre de la Convention africaine révisée sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention de Maputo)

25. Mme Olayide a fait un exposé sur la question.

f) Préparatifs de la troisième réunion de la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique

26. M. Abdourahman Bary, administrateur de programme au Bureau régional du PNUE pour l'Afrique, a brièvement fait le point sur les préparatifs de la troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique.

27. À l'issue de l'exposé, une déclaration a été prononcée par le représentant du Sénégal.

VIII. Fonds d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

28. Le représentant du secrétariat a fait un exposé sur la situation du Fonds d'affectation spéciale de la Conférence.

29. Par la suite, des déclarations ont été prononcées par les représentants de l'Angola, de l'Égypte, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Kenya, du Libéria, du Malawi, du Maroc, du Rwanda, du Sénégal, du Soudan et du Zimbabwe, ainsi que de l'Union africaine.

IX. Séances de travail en groupe

30. À la 2^e séance plénière, tenue le 11 novembre dans l'après-midi, le représentant du secrétariat a brièvement présenté les séances de travail en groupe qui se tiendraient durant le deuxième jour de la réunion. Le groupe d'expert a ensuite créé trois groupes de travail chargés d'examiner diverses questions au cours de ces séances.

X. Examen du projet de déclaration, des projets de décision et des principaux messages

31. À la 3^e séance plénière, tenue le 13 novembre dans l'après-midi, le représentant du secrétariat a présenté le projet de déclaration de Durban et les projets de décision des trois groupes de travail : groupe 1 sur l'adoption de mesures en faveur de la durabilité, l'économie bleue et l'économie circulaire ; groupe 2 sur les changements climatiques ; groupe 3 sur la biodiversité, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et autres questions afférentes au développement durable. Les présidents des trois groupes ont ensuite fait rapport sur les principaux résultats de ces séances.

32. Mme Prudence Galega (Cameroun) a présenté les conclusions du groupe 1, lesquelles se décomposaient en trois parties : partie I sur la durabilité environnementale ; partie II sur l'économie bleue ; partie III sur l'économie circulaire. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Éthiopie, de l'Ouganda et du Soudan ont fait des observations ou proposé d'autres amendements.

33. M. Nasr (Groupe africain de négociateurs) a présenté les conclusions du groupe 2, notamment le projet de décision sur les changements climatiques élaboré par le groupe. Les représentants de l'Égypte, du Libéria et de Maurice ainsi que de la Commission de l'Union africaine ont fait des observations ou proposé d'autres amendements.

34. M. Shonisani Munzhedzi (Afrique du Sud), Président du groupe, a présenté les conclusions du groupe 3, y compris le projet de décision globale élaboré par le groupe. Les représentants de l'Afrique du Sud, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Mali, de l'Ouganda, du Sénégal et du Tchad ainsi que de la Commission de l'Union africaine ont fait des observations ou proposé d'autres amendements.

35. Le groupe d'experts a ensuite examiné le projet de déclaration de Durban pour l'adoption de mesures en faveur de la viabilité de l'environnement et de la prospérité en Afrique. Les représentants de l'Afrique du Sud, du Cameroun, des Comores, de Djibouti, de l'Égypte, de l'Éthiopie, de la Guinée-Bissau, du Kenya, du Malawi, du Mali, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, du Sénégal, du Tchad et de la Zambie ainsi que du Groupe africain de négociateurs et de la Commission de l'Union africaine ont fait des observations ou proposé d'autres amendements.

36. Le groupe d'experts a approuvé le projet de déclaration de Durban, le projet de décision globale sur l'adoption de mesures pour la durabilité des ressources environnementales et naturelles en Afrique et le projet de décision sur les changements climatiques, tels qu'amendés oralement à la lumière des observations formulées en plénière, pour examen ultérieur et adoption éventuelle lors du segment ministériel de la réunion.

XI. Adoption du rapport de la réunion du groupe d'experts

37. À la 3^e séance plénière, le groupe d'experts a adopté le rapport de la réunion sur la base du projet de rapport qui avait été distribué. L'établissement de la version finale du rapport a été confié au secrétariat.

XII. Questions diverses

38. Aucune autre question n'a été soulevée.

XIII. Clôture de la réunion du groupe d'experts

39. À l'issue de sa 3^e séance plénière, la réunion du groupe d'experts a été déclarée close le mercredi 13 novembre 2019 à 20 h 30.
